



**Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques
Deuxième session**

Genève, 11-15 mai 2009

Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale
des produits chimiques : ressources financières et techniques pour
la mise en œuvre**

**Rapport sur les obstacles risquant d'entraver l'appui financier de
certains donateurs à la mise en œuvre de l'Approche stratégique sur
la gestion internationale des produits chimiques**

Note du secrétariat

1. Introduction

1. Lors des discussions officieuses sur les préparatifs de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, tenues à Rome les 23 et 24 octobre 2008, il a été proposé que le secrétariat établisse un rapport sur les obstacles risquant d'entraver l'appui financier de certains donateurs, notamment du secteur industriel, à la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques¹. Il a été souligné que le rapport devrait inclure le plus grand nombre de solutions envisageables pour surmonter les obstacles identifiés, de façon à ce qu'il ne serve en aucun cas de prétexte à l'inaction. Pour donner suite à la demande formulée lors des discussions officieuses, la présente note examine les obstacles qui entravent l'appui financier des donateurs à la mise en œuvre de l'Approche stratégique et les solutions envisageables dans le cadre de plusieurs catégories de contributions : financement multilatéral, financement bilatéral et financement privé.

2. L'analyse ci-après des solutions et obstacles potentiels se fonde notamment sur l'hypothèse que même si des ressources pour soutenir les activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique peuvent, en principe, être mobilisées par le biais de plusieurs secteurs thématiques, elles ne sont pas pleinement accessibles ou déboursées pour les activités concernant la gestion des produits chimiques. Par exemple, certains éléments indiqueraient que relativement peu de ressources sont débloquées ou prélevées à partir de fonds disponibles dans le cadre des programmes de coopération pour l'aide au développement.

* SAICM/ICCM.2/1.

¹ Rapport sur les discussions officieuses en vue des préparatifs de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (SAICM/InfDisc/8), par. 39.

3. Le secrétariat pourrait également prendre note de l'insuffisance d'informations sur les activités entreprises pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique communiquées par l'ensemble des parties prenantes, et non pas uniquement par les Gouvernements. L'absence d'informations sur les contributions des donateurs, en nature ou financières, peut décourager les annonces de contributions supplémentaires du fait d'un sentiment d'inégalité dans le partage du fardeau. Une meilleure compréhension des efforts déployés par l'ensemble des parties prenantes, y compris le secteur industriel, pourrait être bénéfique et susciter un sentiment de responsabilité partagée et d'engagement avéré.

II. Aperçu des obstacles potentiels

A. Financement multilatéral

4. L'Approche stratégique devrait être dotée d'un mécanisme financier propre qui offrirait un point d'entrée visible et accessible au financement des activités de l'Approche stratégique par les donateurs, outre la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du Programme de démarrage rapide et de son Fonds d'affectation. Les donateurs souhaitant faire des contributions financières en vue de soutenir la mise en œuvre de l'Approche stratégique devraient par conséquent se référer aux structures de financement multilatéral existantes et identifier les mécanismes pertinents. Les mandats et fonctions des mécanismes financiers existants ne couvrent toutefois pas toute l'étendue des activités de l'Approche stratégique et des besoins de financement respectifs. Ils offrent plutôt des possibilités de financement dans certains domaines et ne présentent donc que des points d'entrée limités pour un financement ciblé de la gestion des produits chimiques, correspondant à la nature intersectorielle et intégrée de l'Approche stratégique. La particularité de leurs besoins de financement (correspondant à la spécificité des activités relevant de leurs mandats respectifs) peut constituer un obstacle pour les donateurs souhaitant appliquer une politique générale correspondant à la portée de l'Approche stratégique, comme explicité à la section II du présent document, qui comprend « les aspects de la sécurité chimique ayant trait à l'environnement, à l'économie, au social, à la santé et au travail »². Il peut être particulièrement contraignant pour les donateurs de devoir fournir des justifications vis-à-vis des partenaires nationaux s'agissant de l'allocation de ressources financières affectées à l'aide au développement et à d'autres secteurs pour des activités relevant de mécanismes financiers essentiellement gérés par les organismes chargés de l'environnement. L'impact des contributions versées afin de prouver son intérêt pour la nature globale et intersectorielle de l'Approche stratégique peut également être amoindri.

5. Etant donné qu'il est l'un des rares mécanismes financiers existants pouvant essentiellement (potentiellement) aider à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pourrait éventuellement constituer une source de financement des activités de l'Approche stratégique et par conséquent, un dispositif de financement envisageable pour les donateurs. Indépendamment de la mise au point, en 2007, d'une stratégie intersectorielle pour encourager une meilleure exploitation des principaux domaines d'intervention du FEM, tels que la dégradation des sols, les polluants organiques persistants et les eaux internationales, ils demeurent limités à des questions et thèmes spécifiques et n'offrent pas la possibilité de soutenir la nature globale de l'Approche stratégique. De même, certaines parties prenantes ont préconisé la création d'un domaine d'intervention particulier concernant « la gestion des produits chimiques » au sein du FEM afin de soutenir plus largement les activités dans ce domaine. Même si un tel domaine devait être créé, des limites persisteraient dans l'application des ressources du FEM à l'ensemble des activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique étant donné que le financement du FEM est réservé aux activités visant à améliorer la protection de l'environnement mondial et peut uniquement couvrir les « surcoûts »³. Le secrétariat notera peut-être en outre la critique formulée par certains, à savoir que l'application du FEM et le processus d'approbation des projets sont trop lents et fastidieux. Ces arguments pourraient également s'appliquer au Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal, qui est le mécanisme financier relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone⁴. Etant donné que son mandat est plus spécifique, les possibilités d'appui financier pour des activités plus étendues de gestion des produits chimiques par l'intermédiaire du Fonds sont plus

² Stratégie politique globale, figurant à l'annexe II du rapport de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sur les travaux de sa première session (Dubai, 4-6 février 2006), SAICM/ICCM.1/7, par. 2, alinéa a).

³ Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial, article 3.

⁴ Voir article 10 de l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal de 1987, tel qu'adopté par la deuxième Réunion des Parties (Londres, 27-29 juin 1990).

restreintes. Toutefois, le secrétariat note que peu d'informations ont été communiquées sur le potentiel d'appui du Fonds à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

6. Inversement, les mécanismes de développement multilatéraux n'offrent pas de points d'entrée particuliers pour appuyer l'aide à la gestion des produits chimiques (indirectement par les possibilités offertes dans le cadre du développement durable). La logique de l'Approche stratégique, comme indiquée ci-dessus, voudrait que l'aide au développement fournie, par exemple, au ministère de la santé dans le cadre des efforts de renforcement des capacités pourrait et devrait inclure des activités préventives sur la gestion des produits chimiques. Par ailleurs, il existe une perception erronée parmi les donateurs et les bénéficiaires, à savoir que la gestion des produits chimiques est essentiellement une question environnementale plutôt qu'une question liée au développement durable, cette dernière fournissant un point d'entrée à l'aide publique au développement⁵. De même, les institutions intergouvernementales chargées des questions sanitaires s'intéressent essentiellement aux aspects curatifs de la gestion des produits chimiques (par exemple, dès qu'il y a eu contamination) et non aux aspects préventifs. Le secrétariat notera en outre que lors de l'élaboration finale de l'Approche stratégique pendant les négociations organisées dans le cadre de la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, certains participants ont estimé que des institutions telles que la Banque mondiale ne devraient pas être mentionnées dans l'Approche stratégique étant donné que les activités relatives à la gestion des produits chimiques étaient perçues comme ne relevant pas du mandat fondamental de la Banque, à savoir la réduction de la pauvreté. La Banque mondiale était également la seule parmi les neuf organisations participantes et ayant le statut d'observateur au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques à ne pas faire partie du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide. Néanmoins, la Banque continue de jouer un rôle important dans certaines activités relatives à la gestion des produits chimiques et elle est dotée de capacités de collecte de fonds bien plus importantes que les autres organisations intergouvernementales participant directement à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

7. De plus, la nature de l'Approche stratégique en tant que cadre politique stratégique et non que mécanisme juridiquement contraignant est perçue comme un frein à la mobilisation des ressources dans les pays donateurs. L'absence de coercition qui différencie l'Approche stratégique des instruments juridiques multilatéraux semble constituer un obstacle supplémentaire à la mobilisation de ressources au niveau national où les justifications dans les processus d'allocations budgétaires sont plus faciles à étayer vis-à-vis d'engagements contraignants pris au titre du droit international.

8. De même, les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités entreprises dans le cadre de l'Approche stratégique concurrenceront d'autres priorités établies pour les processus nationaux d'allocations budgétaires. Malgré les engagements pris lors de la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et repris dans les documents de l'Approche stratégique, les objectifs de cette dernière ne sont toujours pas pleinement reconnus au niveau national comme un élément important du financement multilatéral dans le contexte des cadres respectifs d'aide au développement.

9. Le peu d'importance qui leur est accordée découle toutefois également de la faible demande des pays en développement et des pays à économie en transition. Malgré son importance en tant que thème multisectoriel du développement durable (touchant notamment à la santé, à la sécurité des travailleurs, à la qualité de l'eau et à la sécurité alimentaire), la gestion des produits chimiques est rarement incluse dans la liste des priorités fixées par les pays en développement lors de leurs consultations avec les organismes d'aide bilatérale et multilatérale. Le faible rang de priorité accordé à la gestion des produits chimiques par les bénéficiaires de l'aide lors de l'évaluation des besoins et de l'élaboration des programmes avec les agences multilatérales pourrait résulter de faiblesses institutionnelles et en termes de capacités. Les responsables de la gestion des produits chimiques dans les pays en développement éprouvent peut-être des difficultés à faire admettre leurs besoins lors de l'établissement du budget national et de la planification de la coopération par rapport aux ministères, qui bénéficient en général toujours de la priorité. Par exemple, les ministères de l'environnement éprouveront des difficultés à concurrencer les demandes budgétaires de la défense, de l'éducation et de la santé. Même si celle-ci devrait, en théorie, pouvoir être prise en considération dans la planification

⁵ Le secrétariat note que des difficultés similaires ont été identifiées dans le cadre du Mécanisme mondial de l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre la désertification. Voir l'étude des options possibles pour la mise en place d'un mécanisme financier permanent et viable figurant dans une note du secrétariat à la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (Rome, 27-30 septembre 2005), UNEP/FAO/RC/COP.2/10, par. 175.

nationale, l'accent comme indiqué plus haut est en général placé sur les programmes curatifs plutôt que préventifs qui pourraient aborder les problèmes à l'origine de la contamination chimique touchant, par exemple, la santé maternelle et infantile. En outre, certains pays n'ont peut-être pas les capacités nécessaires pour garantir que la gestion des produits chimiques bénéficie d'une attention suffisante lors de l'évaluation des besoins et de la soumission des demandes de financement au titre des mécanismes existants. Le secrétariat notera que l'Approche stratégique elle-même envisage ces difficultés, et propose un cadre politique convenu au niveau national pour y remédier⁶. Par exemple, l'intégration de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques dans la planification nationale afin d'influer sur les priorités de l'aide au développement est l'une des trois priorités stratégiques du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique⁷. Plusieurs projets soutenus par le Fonds d'affectation spéciale du Programme et mis en place par l'intermédiaire d'un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement abordent cette question d'intégration.

10. En conclusion, le secrétariat notera que certains donateurs ressentent peut-être une certaine lassitude du fait de l'absence de partage équitable de la charge financière entre tous les donateurs concernés. Même si la base des donateurs est relativement importante, comme l'indique la liste diversifiée des donateurs contribuant au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, un nombre relativement peu élevé d'entre eux fournissent la plupart des fonds et de manière disproportionnée, compte tenu de leur produit national brut.

B. Financement bilatéral

11. Les obstacles et barrières à l'allocation de ressources aux activités de gestion des produits chimiques par l'intermédiaire de financements bilatéraux sont similaires à ceux mentionnés dans le cadre du financement multilatéral. En particulier, la gestion des produits chimiques ne bénéficie pas d'un rang de priorité suffisamment élevé au sein de processus plus larges d'allocation de ressources au niveau national, lesquelles sont en grande partie affectées à d'autres priorités sans explorer ni exploiter les synergies potentielles (par exemple, développement et santé). Inversement, les questions relatives à la gestion des produits chimiques reçoivent, en tant que telles, une attention relativement limitée au sein des processus mis en œuvre pour évaluer les besoins nationaux et établir des priorités pour les demandes d'aide transmises aux donateurs.

C. Financement privé

12. L'Approche stratégique mentionne à plusieurs reprises la nécessité d'encourager les financements de parties prenantes autres que les Gouvernements. Par exemple, dans la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, les Gouvernements participants à la Conférence se sont engagés à « continuer de mobiliser des financements publics et privés aux niveaux national et international en faveur de la gestion du cycle de vie des produits chimiques ». En outre, l'Approche stratégique a invité « le secteur industriel ... à allouer des ressources, y compris des contributions en nature, pour atteindre les objectifs de l'Approche stratégique, en poursuivant ses initiatives sur une responsabilité sociale et environnementale des entreprises et en les mettant à profit »⁸. Une autre référence aux financements non gouvernementaux est également faite dans le contexte du Programme de démarrage rapide⁹, outre les modalités de financement du secrétariat¹⁰.

13. Toutefois, dans la pratique, les annonces de contributions provenant de sources privées ont été limitées. Alors que les parties prenantes privées ont annoncé des contributions en nature par le biais

⁶ Voir Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, par. 1, 9, 26 et 27; la Stratégie politique globale, par. 17, alinéa f i) et par. 19, alinéa c; l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : priorités stratégiques et arrangements institutionnels pour le Programme de démarrage rapide, appendice I de la résolution I/4 adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première session, par. 3, alinéa c.

⁷ Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : priorités stratégiques et arrangements institutionnels pour le Programme de démarrage rapide, appendice I de la résolution I/4 adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première session, par. 3, alinéa c.

⁸ Stratégie politique globale, par. 19, alinéa b iii).

⁹ Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : priorités stratégiques et arrangements institutionnels pour le Programme de démarrage rapide, appendice I de la résolution I/4 adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première session, par. 5 (« Le Programme devrait permettre d'identifier et de préparer les activités pouvant bénéficier d'une aide du secteur privé, notamment de l'industrie, et d'autres organisations non gouvernementales [...] »; en outre le programme fera « appel à la coopération privée [...] ».)

¹⁰ Stratégie politique globale, par. 19, alinéa f iii).

du Programme de démarrage rapide¹¹, le secrétariat constate que les fonds privés alloués spécifiquement à la mise en œuvre de l'Approche stratégique n'ont toujours pas été reçus. L'absence de financement spécifique pour l'Approche stratégique contraste particulièrement avec le chiffre d'affaires global considérable de l'industrie chimique dans le monde. L'absence de financements privés peut toutefois résulter du manque d'informations sur les activités entreprises par le secteur privé dans des domaines concernant la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Par exemple, de nombreuses compagnies peuvent investir considérablement dans les programmes relatifs à la sécurité chimique pour leurs employés et leurs clients, mais on ne dispose que de peu d'informations à cet égard. Par ailleurs, l'Approche stratégique est peut-être mal connue au-delà du cercle restreint des interlocuteurs et parties prenantes intéressés, essentiellement au niveau des associations industrielles dans le monde qui ont participé directement à l'élaboration de l'Approche stratégique.

14. Partant de l'hypothèse que des ressources supplémentaires sont disponibles dans le secteur industriel, plusieurs obstacles peuvent être identifiés s'agissant des contributions allouées spécifiquement à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, au-delà du manque d'informations. Premièrement, l'industrie est déjà soumise à des régimes de taxation et à des plans de contribution nationaux, ce qui peut alimenter la résistance des parties prenantes à proposer des contributions supplémentaires au niveau international. De plus, le financement de la mise en œuvre de l'Approche stratégique peut être perçu comme n'offrant pas de profits économiques directs ou indirects, par exemple grâce au potentiel de commercialisation des initiatives et à l'épargne réalisée sur la production. La fourniture d'un appui financier aux activités de l'Approche stratégique par le biais notamment du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide peut également être perçue comme offrant moins de contrôle et de marge de manœuvre du fait de la participation de plusieurs parties prenantes. L'industrie peut par conséquent préférer soutenir directement des projets précis débouchant sur des résultats tangibles grâce auxquels elle obtiendra plus de reconnaissance.

III. Solutions possibles

A. Financement multilatéral

15. Il semble possible d'améliorer considérablement la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique pour ce qui est de l'intégration de la gestion des produits chimiques dans les cadres de l'aide au développement et de lui accorder un rang de priorité plus élevé dans le programme de développement global des bénéficiaires et des donateurs. La Conférence souhaitera peut-être renforcer sa détermination exprimée lors de sa première session à cet égard. Un tel engagement pourrait être suivi d'activités supplémentaires de sensibilisation et d'amélioration des capacités. Le secrétariat note que le Programme de démarrage rapide est conçu pour aider à identifier et permettre des activités pouvant être appuyées notamment par la coopération multilatérale¹².

16. En outre, l'accès au financement multilatéral pourrait être renforcé grâce à une meilleure compréhension de la nature intersectorielle de la gestion des produits chimiques. A cet effet, il faudrait notamment intensifier la sensibilisation des parties prenantes des secteurs de la santé et du développement à l'importance de la gestion des produits chimiques pour la santé publique et la prévention, ainsi que pour le développement durable¹³.

17. Outre la mise en œuvre des mesures déjà envisagées dans l'Approche stratégique s'agissant des obstacles susmentionnés, la mise en place d'un mécanisme de financement viable, basé sur les arrangements existants ou autres, pourrait encourager d'autant plus les donateurs à fournir et les bénéficiaires à demander un financement spécifique des activités de gestion des produits chimiques. Les solutions particulières que la Conférence souhaitera peut-être examiner vont de l'élargissement

¹¹ Voir annexe B de la note du secrétariat sur la contribution du secteur industriel à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, établie pour la deuxième réunion des donateurs pour l'Approche stratégique qui s'est tenue à Paris le 11 février 2008, disponible à l'adresse <http://www.saicm.org>.

¹² Voir Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : priorités stratégiques et arrangements institutionnels pour le Programme de démarrage rapide, appendice I de la résolution I/4 adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première session, par. 2.

¹³ Pour un examen des liens entre l'aide publique au développement, la santé et la gestion des produits chimiques, voir le document d'information établi par le secrétariat de l'Approche stratégique à l'intention de la deuxième réunion des donateurs qui s'est tenue à Paris le 11 février 2008, disponible à l'adresse <http://www.saicm.org>.

des mécanismes existants, tels que le FEM ou le Fonds multilatéral, à la création de nouveaux mécanismes¹⁴.

18. Toutefois, l'existence de mécanismes ne constitue pas en elle-même une source de fonds supplémentaires, c'est pourquoi elle devrait être accompagnée d'un engagement concomitant à contribuer financièrement. Le partage de la charge des donateurs entre toutes les parties prenantes de l'Approche stratégique faciliterait un tel engagement.

19. En l'absence de mécanismes financiers à long terme consacrés à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, plusieurs solutions immédiates sembleraient possibles pour appuyer les activités de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. Premièrement, le cadre du Programme de démarrage rapide pourrait être mieux exploité en tirant parallèlement parti du potentiel de financement du Programme de démarrage rapide pour des projets plus importants pour lesquels un financement du FEM ou autre est sollicité. L'utilisation du Programme de démarrage rapide dans ce sens contribuerait à débloquer des ressources disponibles en répondant aux besoins de cofinancement qui pourraient être par ailleurs difficiles à obtenir pour les demandeurs. De même, on pourrait chercher à savoir si d'autres mécanismes en vigueur pourraient permettre des activités de financement qui contribuent à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, par exemple, si des activités de gestion des produits chimiques plus vastes pourraient être associées à des projets du Fonds multilatéral pour l'ozone. De même, la participation de structures de financement multilatéral dotées de mandats élargis, telles que la Banque mondiale, à la mise en œuvre de l'Approche stratégique pourrait être encouragée. De plus, les procédures actuelles de financement et d'obtention d'une assistance pourraient être modifiées afin de les rendre plus souples pour que des objectifs plus vastes de gestion des produits chimiques s'inscrivent dans le cadre des activités répondant aux conditions voulues pour être financées. En dernier lieu, les procédures de demande d'assistance pourraient être simplifiées et l'assistance pourrait être renforcée pour améliorer l'accès.

B. Financement bilatéral

20. De même que pour les solutions identifiées dans le cadre du financement multilatéral, il sera essentiel d'accorder un rang de priorité plus élevé à la gestion des produits chimiques s'agissant des préoccupations des pays bénéficiaires et donateurs en matière de développement pour garantir que les activités de gestion des produits chimiques bénéficient d'un financement suffisant. Le Programme de démarrage rapide est notamment conçu pour intégrer la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques dans les stratégies nationales, et par conséquent il influe sur les priorités de coopération pour l'aide au développement, et pour contribuer à l'identification des activités qui peuvent bénéficier d'une aide dans le cadre de la coopération bilatérale¹⁵. En se fondant sur les leçons tirées jusqu'à présent de l'expérience et afin d'en garantir la continuité, la Conférence souhaitera peut-être examiner la prorogation et l'élargissement de son mandat au-delà de la limite de sept ans.

21. L'accès au financement bilatéral pourrait être renforcé en améliorant encore la compréhension de la nature intersectorielle de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. Par exemple, des activités supplémentaires de renforcement des capacités et de sensibilisation pourraient constituer un appui efficace à cet effet. En outre, des mesures pour mieux inciter à inclure la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques dans les objectifs de développement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, des programmes nationaux d'aide aux pays et de développement durable des Gouvernements pourraient être prises. Par exemple, les coûts que pourrait encourir un pays en développement s'il n'adopte pas et ne met pas en œuvre des pratiques de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, tels que les coûts de leur élimination dans l'environnement, les frais médicaux et la perte de productivité des travailleurs, pourraient être déterminés¹⁶.

¹⁴ Voir la note du secrétariat sur le financement à long terme de la mise en œuvre de l'Approche stratégique établie pour la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (Genève, 11-15 mai 2009), document SAICM/ICCM.2/12.

¹⁵ Voir Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : priorités stratégiques et arrangements institutionnels pour le Programme de démarrage rapide, appendice I de la résolution I/4 adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première session, par. 2 et 3, alinéa c.

¹⁶ Voir l'étude des options possibles pour des mécanismes viables et durables figurant dans une note du secrétariat pour la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam (Genève, 9-13 octobre 2006), UNEP/FAO/RC/COP.3/13, par. 108.

C. Financement privé

22. S'agissant du financement privé, il semblerait impératif d'examiner tout d'abord en détail les contributions déjà faites par les parties prenantes non gouvernementales, telles que le secteur industriel et les fondations privées, pour la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique. Sur cette base, des domaines de contributions supplémentaires pourraient être explorés conjointement par toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique.

23. S'agissant du secteur industriel, des approches novatrices sont nécessaires pour respecter les principes de base de l'engagement de ce secteur, tels que les aspects relatifs à la rentabilité et à l'innovation, et pour explorer les effets de levier pour mettre à profit la responsabilité sociale d'entreprise et leur reconnaissance par le public. D'autres mesures d'incitation doivent être élaborées pour que l'industrie contribue à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique par l'intermédiaire des mécanismes internationaux plutôt que par des moyens bilatéraux. La reconnaissance de l'engagement en matière de responsabilité sociale d'entreprise ainsi que les possibilités de la mettre en évidence pourraient être explorées plus avant. La contribution à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique ne devrait pas être considérée comme une couche supplémentaire de bureaucratie multilatérale, mais comme un moyen de montrer l'engagement envers la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. Les cadres actuels de promotion de la coopération publique-privée et de la responsabilité sociale d'entreprise pourraient être renforcés. Par exemple, la coopération et l'engagement envers le Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies pourrait fournir l'occasion de surmonter certains des obstacles identifiés¹⁷. Par ailleurs, les coûts d'une gestion non écologiquement rationnelle des produits chimiques pourraient être analysés plus en détail et calculés afin d'évaluer les bénéfices d'une telle gestion des produits chimiques en termes de profit et de productivité à long terme. En conclusion, le secrétariat observe qu'une meilleure participation des représentants du secteur industriel permettrait de mieux comprendre les besoins respectifs et donc d'envisager des solutions potentielles pour accroître la participation de l'industrie.

D. Appel de fonds par le secrétariat

24. A cet égard, le secrétariat note qu'il pourrait déployer des efforts supplémentaires pour élargir et diversifier la base des donateurs de l'Approche stratégique pendant la période intersessions. Sous réserve de la disponibilité de personnel supplémentaire pour le secrétariat, ces efforts pourraient porter essentiellement sur l'exploitation de nouvelles sources telles que les fondations, le secteur industriel, les banques régionales de développement, les Gouvernements des économies nouvellement industrialisées et les Gouvernements des pays développés qui ne figurent pas jusqu'à présent sur la liste des donateurs, outre encourager les donateurs recensés à accroître leurs contributions proportionnellement à leurs capacités. A cet effet, des efforts plus soutenus, plus poussés, mieux ciblés et plus directs en matière de collecte de fonds seraient nécessaires.

¹⁷ Pour plus d'informations sur le Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies, voir le site <http://www.unglobalcompact.org/Issues/Environment/Index.html>.